

LE BUREAU DE LA DÉPUTATION DE L'ÉTAT TIERS ET NON PAS LA TABLE DU CONSEIL PRIVÉ

Le meuble en cause, discuté autant qu'admiré, vient de bénéficier d'une restauration attentive, grâce à une souscription publique, événement devenu rare. On ne manquera pas de s'en réjouir hautement. On s'en voudrait de laisser passer une si belle occasion de s'interroger une fois de plus au sujet de sa destination première.

Au préalable, il faut souligner qu'une table qui comporte des tiroirs, des tablettes et des lutrins, au nombre de six, ainsi que deux caissons de rangement, c'est plutôt un bureau⁽¹⁾.

Celui qui nous occupe ne provient nullement du Conseil Privé des princes-évêques, comme on l'a tant répété. Berthe Lhoist-Colman l'a démontré voici plus de vingt ans, avec méthode⁽²⁾.

Elle a renoncé à découvrir sa véritable origine. Elle inclinait à la chercher en dehors de la sphère publique, peut-être chez un émigré spolié lors de la Révolution⁽³⁾. Mais quel particulier aurait l'usage d'un somptueux bureau comportant six places non hiérarchisées ? Un bibliophile aussi accueillant que fastueux ? Ou encore un notaire qui voudrait éblouir ses clients en les installant autour d'un meuble presque digne d'un prince, mais qui s'asseoirait parmi eux à la manière des chevaliers de la Table ronde, ou presque ? Le meuble que les amateurs de mobilier liégeois nomment bureau de notaire est un grand scriban à double face en chêne sculpté, à tous égards bien différent⁽⁴⁾.

De telles hypothèses ne seraient à retenir que si l'on n'en avait pas de meilleure. Or, l'auteur elle-même en a envisagé une : le meuble n'aurait-il pas été créé pour les députés de l'Etat Tiers ? Elle l'a écartée, mais pour des raisons qu'il convient de mettre en question. Richard Forgeur l'a adoptée, lui ; mais sans s'expliquer⁽⁵⁾.

¹ N. de REYNIES, *Le mobilier domestique*, 2^e éd., 2 vol., Paris, 1992 (Coll. Principes d'analyse scientifique), p. 376. Joseph Philippe préfère « table de réunion », vocable de son cru, jusqu'à preuve du contraire : *Le mobilier liégeois à son âge d'or (le XVIII^e siècle)*, Liège, 1990, p. 141 et 144-145 ; fig. 219 et 257. Voir aussi la note 2 ci-dessous.

² B. LHOIST-COLMAN, « Jean-Pierre Heuvelman, maître menuisier et sculpteur liégeois (1722-1773) », dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 9, n° 201, 1978, p. 266-275 (cité ci-après LHOIST), spécialement p. 270-273. « Cette table, ou plutôt ce bureau » écrite p. 271, après avoir mis « table » entre guillemets à la page précédente. Voir aussi B. LHOIST-COLMAN, *De Jean-Pierre Heuvelman aux exigences de l'esprit scientifique*, *ibidem*, n°204, 1979, p. 353. Joseph Philippe n'en démord pas, bien entendu ; mais il est sans arguments ; il a trouvé une échappatoire : « peut-être dans une députation réduite » (*o.c.*, p. 144).

³ LHOIST, p. 273.

⁴ PHILIPPE, *o.c.*, p. 82 et fig. 159. S'agit-il bien d'un bureau notarial ? ce n'est pas véritablement prouvé ; mais il n'y a pas de raison d'en douter. Les « secrétaires en pente sur deux faces » sont rares : de REYNIES, *o.c.*, fig. 4153.

⁵ Dans J. LEJEUNE, *Liège et son palais*, Bruxelles, 1980, p. 186, en renvoyant à l'article de 1978 sans plus. Enfouie dans un gros volume, la petite phrase n'a pas éveillé grande attention.



«Table ayant servi au Conseil privé des princes-évêques de Liège - Obtenue de la bienveillance du Domaine»; telle est la mention laconique fournie par le «Catalogue descriptif du musée provincial de Liège» publié en 1857⁽⁶⁾. Le texte est mensonger en ce qui touche la provenance précise. L'est-il entièrement pour autant? Ne peut-il être exact en partie, voire en grande partie? Si l'on croit sage de conserver tout ce qui n'est pas à rejeter⁽⁷⁾, on est amené à conclure que le bureau provient de l'une des institutions qui avaient leur siège au palais.

Il s'y trouvait lorsque les lieux ont été mis à sac pendant les troubles de la période révolutionnaire⁽⁸⁾, admettons-le par hypothèse. Admettons aussi que des emblèmes figuraient, bien en vue, sur les couvercles des deux caissons. Conformément à un arrêté pris, le 12 janvier 1793, par le conseil municipal, «tous signes de féodalité, comme armoiries, blasons, emblèmes, inscriptions, etc» devaient être «ôtés et effacés»⁽⁹⁾. Les vandales galvanisés par l'injonction officielle ne pouvaient pas ne pas s'acharner sur les couvercles. Ceux-ci ont souffert, la restauration l'a mis en évidence.

Autre hypothèse, de moindre vraisemblance: si les pieds étaient reliés par des traverses d'entrejambe, ce qui semble peu douteux, des emblèmes auraient pu figurer sur le repos⁽¹⁰⁾.

Le bureau ne montre plus rien qui rappelle quelque institution que ce soit. C'est un fait. Ce n'est pas un argument rédhibitoire.

Il offre six places; or, la députation de l'État Tiers du pays de Liège était formée des deux bourgmestres de Liège et de quatre autres choisis parmi les délégués des Bonnes villes. Il porte le millésime de 1755. Or, en 1755 et 1756, le caissier de la Cité verse au sieur Brocal, sous-greffier de l'État Tiers, 600, puis plus de 800 florins Bbt pour l'ameublement des appartements de la Maison des États, où la députation s'est installée⁽¹¹⁾. Le bureau n'a pas dû coûter autant. La table de marqueterie livrée par J.B. Florenville en 1781 a été payée 429 florins⁽¹²⁾. Les nombreuses tables-bureaux,

⁶ *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 3, 1857, in fine, p. 30, n° 75. «Une tradition plus que centenaire, remontant à la fondation de l'Institut archéologique liégeois (1850)» écrit Joseph Philippe dans son style habituel (o.c., p. 144); «provenant, jusqu'à preuve du contraire, du palais» (p. 144) sera préféré à «elle provient indiscutablement du palais» (p. 141). Le premier registre d'inventaire, commencé en 1857 précisément, est expressément destiné aux dons; ce n'en est pas un, c'est un dépôt. Le meuble n'a jamais reçu de numéro d'inventaire. Mon enquête a été facilitée avec la plus parfaite obligeance par M^{me} Monique Merland, documentaliste des musées.

⁷ Le procédé s'applique avec de fort bons résultats aux informations livrées par la presse quotidienne, entre autres...

⁸ LHOIST, p. 272.

⁹ Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, 2e éd., t. I, Bruxelles, 1975, p. 350, n. 142.

¹⁰ P. COLMAN, *Un tableau bien connu, et cependant méconnu peint par Paul-Joseph Delcloche en 1749: Le «Repas à la cour du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière» en réalité «La famille du comte de Horion»*, dans la livraison précédente des présentes *Chroniques*.

¹¹ ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Cité*, 117, f° 64; et 118, f° 65 («pour reste de l'ameublement compétant à la Cité»); les comptes du sous-greffier sont restés introuvables. LHOIST, p. 272.

¹² B. LHOIST-COLMAN, *La table de marqueterie des États et celle dite du Conseil ordinaire*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 10, n° 239, 1987, p. 313-315.

dont plusieurs équipées de tiroirs et de «pilpittres», que les menuisiers France et Durbuy ont fournies aux États n'ont coûté, elles, qu'une vingtaine de florins⁽¹³⁾.

La certitude n'est pas atteinte, puisque les recherches faites dans les archives n'ont pu débusquer le bureau. Mais la présomption est bien mieux assise que celle qui passait abusivement pour un fait acquis. Les plus obstinés eux-mêmes seront contraints de le reconnaître.

Pierre COLMAN

**LE BUREAU SIGNE J.-P. HEUVELMAN
CONSERVÉ AU MUSÉE D'ANSEMBOURG
ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE PRÉALABLE À SA RESTAURATION (*)**

INTRODUCTION

Le Musée d'Ansembourg conserve un beau meuble associant marqueterie et menuiserie sculptée. Cette pièce exceptionnelle, un bureau conçu pour six personnes, présente six lutrins abattants recouverts de cuir noir. Au centre de sa tablette, deux caissons fermés par des couvercles (des portes abattantes si l'on préfère). Six tiroirs et six tirettes coulissent dans la ceinture. Le meuble est recouvert d'une marqueterie géométrique assez simple. Ses quatre pieds galbés sont sculptés dans le chêne. Le millésime 1755 accompagné de la signature J.-P. Heuvelman sont taillés au ciseau sur une des tirettes. Ce type de meuble est vraisemblablement unique. En outre, les meubles civils liégeois signés et millésimés sont rarissimes, et celui-ci est le seul meuble de marqueterie connu signé par un Liégeois.

Dans le courant de l'année 1998, il fut question de restaurer le meuble. J'étais alors attaché scientifique de l'I.A.L. aux Musées Curtius, du verre et d'Ansem-

¹³ ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *États*, 2198 et 2199; les «états» (relevés de compte) se trouvent disséminés dans les deux liasses, riches en documents d'intérêt fort inégal. Les dépenses en cause ont été faites en commun par les trois Etats.

* REMERCIEMENTS OMIS. Les récentes Chroniques de janvier 2000-mars 2001 publiaient un article, intitulé *La restauration d'un cabinet marqueté présumé liégeois conservé au Musée d'Ansembourg*, dans lequel j'ai malencontreusement omis de remercier le professeur Pierre Colman pour son aide précieuse. Un oubli que j'aimerais réparer ici en l'assurant, aussi sincèrement que tardivement, de toute ma gratitude.